



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 juin 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Andrée Loyer, greffier adjoint.

Sont absents, messieurs le maire Marc Bureau et le conseiller Luc Montreuil.

Madame la conseillère Denise Laferrière préside la séance.

CE-2013-931 NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE À TITRE DE PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la conseillère Denise Laferrière soit nommée présidente du comité exécutif, en l'absence de monsieur le maire Marc Bureau, président et de monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président.

Adoptée

CE-2013-932 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 22 MAI 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 22 mai 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2013-933 SOUSSION 2013 SP 025 - SERVICES PROFESSIONNELS - STRATÉGIE DE COMMUNICATION - CENTRE MULTIFONCTIONNEL - DIRECTION GÉNÉRALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Kaboom Communication Design pour les services professionnels de communication et marketing dans le cadre du projet de construction d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel, selon les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 95 026,84 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mai 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 21 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12001-001-26350	90 894,34 \$	Construction du centre multifonctionnel - Honoraires professionnels
04-13493	4 132,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-934

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 87 476,64 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME MÉCANIQUE À L'ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-137 en date du 30 janvier 2013, mandatait la firme GMR inc. pour un montant total de 1 044 900 \$, incluant les taxes, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement du système mécanique à l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires pour un montant accumulés de 61 931,77 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir 113952 et 114376;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un montant additionnel de 25 544,87 \$, incluant les taxes, pour décontaminer un autre secteur de l'aréna n'ayant pas été identifié comme contaminé dans la phase d'étude en avant projet. Les travaux incluront également la reconstruction du mur et du plafond suspendu contaminé du même secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et les professionnels ont évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les avenants 1 à 2 au montant de 61 931,77 \$ et approuve le troisième avenant au montant de 25 544,87 \$, incluant les taxes, au contrat de GMR inc. dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe et d'installation de remplacement du système mécanique, le tout représentant un contrat total de 1 132 376,64 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12062-001-26351	24 433,98 \$	Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay - Travaux
04-13493	1 110,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-935

SOUMISSION 2013 SP 031 - CHALET GILLES-MAISONNEUVE - AGRANDISSEMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Défi Construction et Fils Inc. (7256655 Canada inc.), 64, chemin Industriel, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0A9, pour les travaux d'agrandissement du bâtiment de service existant du parc Gilles-Maisonneuve pour un montant total de 255 581 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mai 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12037-002-26352	150 950,80 \$	Fonds du développement des communautés - Masson-Angers - Chalet - Parc Maisonneuve (rangement)
18-13022-001-26353	93 515,57 \$	Agrandissement du chalet - Parc Gilles-Maisonneuve - Agrandissement du chalet - Parc Gilles-Maisonneuve
04-13493	11 114,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-936 **SOUSSION 2013 SP 037 - AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ERNEST-LATTION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & Associés Canada inc., 30A, rue du Grésil, Gatineau, Québec, J9A 3L8, pour l'agrandissement du centre communautaire Ernest-Lattion pour un montant total de 323 495 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12034-001-26354	309 426,94 \$	Fonds du développement des communautés - Aylmer - Centre communautaire Ernest-Lattion
04-13493	14 068,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-937 **SOUSSION 2013 SP 101 - RACCORDEMENT POUR LA GÉNÉRATRICE EXTÉRIEURE À LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dacier Query Électrique inc., 230, boulevard de l'Aéroport, Gatineau, Québec, J8R 3X4, pour le raccordement de la génératrice extérieure à la station d'épuration du secteur de Masson-Angers pour un montant total de 130 513,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30678-002-26355	124 838,12 \$	Modernisation - Usine d'épuration du secteur de Masson-Angers - Achat et installation d'une génératrice
04-13493	5 675,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-938

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX ET DE SON APPROCHE NORD - 3348814 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE 3348814 Canada inc. est propriétaire du lot 1 090 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 981, boulevard Saint-Joseph, connu comme étant le concessionnaire Lallier Honda;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de réaménagement, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude d'utilités publiques d'une superficie de 18,1 m² pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire sur une partie du lot 1 090 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré, à titre gratuit, et ce dernier a signé une option de servitude le 4 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude d'utilités publiques pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire sur une partie du lot 1 090 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 18,1 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 4 avril 2013 par 3348814 Canada inc. :

PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude d'utilités publiques pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire sur une partie du lot 1 090 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 18,1 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 4 avril 2013 par 3348814 Canada inc;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente;

- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-939

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX ET DE SON APPROCHE NORD - 102662 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE 102662 Canada inc. est propriétaire du lot 5 165 229 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx, connu comme étant le concessionnaire Lachapelle Chrysler;

CONSIDÉRANT QUE suite à une opération cadastrale, le lot 5 165 229 fut récemment créé par la fusion du lot 4 787 336 et d'une partie du lot 1 090 424 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de réaménagement, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude d'utilités publiques d'une superficie de 16,5 m² pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire sur une partie du lot 5 165 229 (ancien lot 4 787 336) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré, à titre gratuit, et ce dernier a signé une option de servitude le 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude d'utilités publiques pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire sur une partie du lot 5 165 229 (ancien lot 4 787 336), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 16,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 24 avril 2013 par 102662 Canada inc :

PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude d'utilités publiques pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire sur une partie du lot 5 165 229 (ancien lot 4 787 336) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 16,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 24 avril 2013 par 102662 Canada inc;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente;

- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-940*

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 3 971 129 (FUTUR LOT 5 061 752) ET 3 972 236 (FUTUR LOT 5 061 753) AU CADASTRE DU QUÉBEC - LES TERRAINS ROSES LTÉE - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PINK - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE les terrains Roses Ltée sont propriétaires des lots 3 971 129 et 3 972 236 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situés sur le chemin Pink;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réfection du chemin Pink entre les chemins Vanier et Klock, la Ville de Gatineau requiert l'acquisition d'une partie des lots 3 971 129 et 3 972 236 au cadastre du Québec, lesquels font l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer respectivement les lots 5 061 752 et 5 061 753 au cadastre du Québec d'une superficie totale de 1 280,6 m²;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des parcelles de terrain est établie à 16 519 \$ par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 5 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition des futurs lots 5 061 752 et 5 061 753 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 1 280,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 26 février 2013 par Les terrains Roses Ltée, pour un montant de 16 519 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser l'acquisition des futurs lots 5 061 752 et 5 061 753 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 1 280,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 26 février 2013 par Les terrains roses Ltée, pour un montant de 16 519 \$, plus les taxes applicables;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- de mandater le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 16 519 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds local de réfection des voies publiques au poste budgétaire 05-91600 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisation	18 166,77 \$	Acquisition d'une partie des lots 3 971 129 et 3 972 236 au cadastre du Québec
04-13493	825,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-941*

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DU LOT 1 287 639 AU CADASTRE DU QUÉBEC - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - JARDIN AU COEUR DU QUARTIER JEAN-DALLAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les parcs, les terrains de jeux et les espaces naturels sont des biens communs essentiels à la création d'un milieu de vie durable à l'échelle humaine et que le parc Jean-Dallaire est un parc de type « voisinage » de petit format ayant une superficie de 4 343 m² avec un frontage de 18 mètres linéaires sur la rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du lot 1 287 639 au cadastre du Québec situé au 33, rue Hanson, adjacent au parc Jean-Dallaire et d'une superficie de 975,5 m² permettrait d'accroître la superficie du parc Jean-Dallaire afin de la rendre conforme aux standards de parc de type « voisinage » tel qu'énoncés dans le plan directeur des parcs;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire portugais les Amis Unis est propriétaire du lot 1 287 639 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé au 33, rue Hanson et d'une superficie de 975,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a actuellement une entente de gestion avec La Maison de l'amitié, corporation à but non lucratif, ayant son siège social au 58, rue Hanson, quant à la gestion d'un jardin communautaire situé au 33, rue Hanson, laquelle entente prévoit le paiement d'un loyer au propriétaire actuel de 1 550 \$ par année et qu'en devenant propriétaire, il y a lieu de modifier l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se porter acquéreur du lot 1 287 639 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé au 33, rue Hanson et d'une superficie de 975,5 m² dans l'objectif de consolider la vocation communautaire, et plus particulièrement celle de jardin communautaire du site;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'évaluation réalisé le 28 février 2013 par Michel Paquin, évaluateur agréé, démontre que le taux respecte la valeur marchande dudit terrain;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition du lot 1 287 639 au cadastre du Québec, et que ce dernier a signé une promesse de cession le 2 avril 2013, pour un montant total de 180 000 \$, soit un taux de 184,52\$/m², plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition du lot 1 287 639 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 975,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 2 avril 2013, pour un montant total de 180 000 \$, plus les taxes si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser l'acquisition de gré à gré du lot 1 287 639 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 975,5 m², au montant de 180 000,00 \$, plus taxes si applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 2 avril 2013;
- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à modifier l'entente de gestion du jardin communautaire situé au 33, rue Hanson entre la Ville de Gatineau et La Maison de l'amitié;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction;
- d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 180 000 \$, plus taxes si applicables, à même la réserve « Acquisition de propriétés » ou à même les produits de disposition de l'année courante, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année.
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-942*

VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 4 762 711 AU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE EDWARD-LANGTON-QUIRK - PROJET RÉSIDENTIEL VERSANT EARDLEY II - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 762 711 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, lequel constitue une partie de l'emprise de la rue Edward-Langton-Quirk;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet résidentiel Versant Eardley II dans le secteur d'Aylmer ainsi que du plan d'implantation et d'intégration architecturale y afférent, le promoteur s'est engagé à se porter acquéreur du lot 4 762 711 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, ayant une superficie de 212 m²;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ce lot permettrait au promoteur immobilier, propriétaire adjacent à la parcelle de terrain convoitée, de respecter son obligation de lotir sur l'ensemble de sa propriété en incluant le lot 4 762 711 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et, par le fait même, de bâtir une dizaine de résidences unifamiliales contiguës ayant une marge de recul avant conforme à la réglementation municipale en vigueur, le tout conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7098626 Canada inc. a signé, le 23 avril 2013, une promesse d'achat proposant d'acquérir le lot au montant de 16 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande du lot, commandée par 7098626 Canada inc., est établie à 16 000 \$ par monsieur Jean Richard, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 28 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain, commandée par la Ville, est également établie à 16 000 \$ par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 5 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse d'achat et de vendre à 7098626 Canada inc. le lot 4 762 711 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau ayant une superficie totale de 212 m², au prix de 16 000 \$, plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat dûment signée le 23 avril 2013;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents aux fins de la présente et de procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de la promesse d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés;
- de retirer le caractère public de la parcelle vendue;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-943*

VENTE DES LOTS : 3 068 251, 3 068 252, 3 068 253, 3 068 254, 3 068 255, 3 068 256, 3 068 257, 3 068 258, 3 068 259 ET 3 068 260 AU CADASTRE DU QUÉBEC - LIÈVRE POWER L.P./ÉNERGIE LA LIÈVRE S.E.C. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 3 068 251, 3 068 252, 3 068 253, 3 068 254, 3 068 255, 3 068 256, 3 068 257, 3 068 258, 3 068 259 et 3 068 260 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 15,0 m² (1,5 m² chacun) connus et désignés comme étant les anciens piliers du pont Brady dans le parc Maclaren, secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C. est propriétaire du lot 3 784 447 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu et désigné comme étant le parc Maclaren;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C. ont signé en 2007 une entente relative à la réalisation des travaux de réfection du pont Brady et cette entente prévoyait des échanges de terrains en fonction de la position des piliers du pont en vertu de la résolution numéro CM-2007-99 en date du 23 janvier 2007, le tout afin de consolider la superficie du parc Maclaren;

CONSIDÉRANT QUE depuis la signature de l'entente de 2007, le ministère des Transports du Québec, par le décret 1176-2007, s'est vu remettre le mandat de gérer les ponts;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du pont Brady sont terminés. Les emplacements des nouveaux piliers du pont sont maintenant connus et différents de ceux initiaux. La Ville tenant à respecter les termes de l'entente de 2007, soit, entre autres, de céder à Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C., à titre gratuit les lots sous lesquels les anciens piliers du pont étaient érigés, ainsi que de payer les frais de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C., quant à elle, s'est engagée à négocier de bonne foi avec le ministère des Transports du Québec avec l'objectif de céder les droits requis par le ministère des Transports du Québec pour la gestion du pont Brady;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la vente à Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C. des lots 3 068 251, 3 068 252, 3 068 253, 3 068 254, 3 068 255, 3 068 256, 3 068 257, 3 068 258, 3 068 259 et 3 068 260 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 15,0 m², au prix de 1 \$ plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C. et dûment signée le 16 mai 2013 :

PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C. les lots 3 068 251, 3 068 252, 3 068 253, 3 068 254, 3 068 255, 3 068 256, 3 068 257, 3 068 258, 3 068 259 et 3 068 260, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 15,0 m², au prix de 1 \$, plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Lièvre Power L.P./Énergie La Lièvre S.E.C. et dûment signée le 16 mai 2013;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger le délai de signature de l'acte de vente faisant l'objet de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-944

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE SERVICES PUBLICS - FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARD DES GRIVES - GESTION AYLMER-LUCERNE S.E.N.C. - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE Gestion Aylmer-Lucerne S.E.N.C. est propriétaire du lot 3 836 746 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu comme étant le Rona L'entrepôt Plateau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement commercial aux abords du boulevard des Grives dans le Plateau, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude réelle et perpétuelle de services publics d'une superficie de 90,2 m² pour l'enfouissement, l'installation et l'entretien de feux de circulation et des éléments requis pour leur fonctionnement sur une partie du lot 3 836 746 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition de ladite servitude, et ce, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude réelle et perpétuelle de services publics pour l'enfouissement, l'installation et l'entretien de feux de circulation et des éléments requis pour leur fonctionnement sur une partie du lot 3 836 746 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 90,2 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 23 mai 2013 par Gestion Aylmer-Lucerne S.E.N.C. :

PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude réelle et perpétuelle de services publics pour l'enfouissement, l'installation et l'entretien de feux de circulation et des éléments requis pour leur fonctionnement sur une partie du lot 3 836 746 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 90,2 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 23 mai 2013 par Gestion Aylmer-Lucerne S.E.N.C.;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-945*

VENTE DU LOT 5 302 869 AU CADASTRE DU QUÉBEC - HABITATIONS OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 302 869 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 4 907,2 m² connu et désigné comme étant un terrain vacant au nord de la rue Deschênes, secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel de propositions et d'une recommandation de la Commission permanente sur l'habitation, le conseil municipal, par sa résolution CM-2008-789 en date du 2 juillet 2013 a entre autres accepté de retenir le projet de logements d'Habitations de l'Outaouais métropolitain sur le lot 5 302 869 au cadastre du Québec (0, rue Deschênes);

CONSIDÉRANT QUE Habitations de l'Outaouais métropolitain, suite à un travail de planification avec différents services de la Ville de Gatineau, prévoit la construction d'un minimum de 20 logements abordables sur le lot 5 302 869 au cadastre du Québec et demande à la Ville de Gatineau de finaliser la vente. De plus, l'acquéreur aménagera un sentier piétonnier sur le lot voisin appartenant à la Ville, soit le lot 5 302 870 au cadastre du Québec. La Ville demeure propriétaire de ce lot et responsable de son entretien;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie à 304 440 \$ (4 907,2 m²), par monsieur Jean Richard, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 10 septembre 2012 et d'une lettre complémentaire en date du 13 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'une étude environnementale phase 2 réalisée sur le lot 5 302 869 au cadastre du Québec démontre qu'une décontamination du sol est requise pour que Habitations de l'Outaouais métropolitain puisse y réaliser son projet domiciliaire. La Ville de Gatineau a réduit le prix de vente de 34 000 \$, en fonction de soumissions reçues et d'une contingence, pour un prix de vente total de 270 440 \$ (304 440 \$ - 34 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la vente à Habitations de l'Outaouais métropolitain du lot 5 302 869 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 4 907,2 m², au prix de 270 440 \$, plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Habitations de l'Outaouais métropolitain et dûment signée le 10 mai 2013 :

PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la vente à Habitations de l'Outaouais métropolitain du lot 5 302 869 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 4 907,2 m², au prix de 270 440 \$, plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Habitations de l'Outaouais métropolitain et dûment signée le 10 mai 2013;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger le délai de signature de l'acte de vente faisant l'objet de la présente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents aux fins de la présente et de procéder à la signature de la mainlevée, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque ladite mainlevée sera validée à la satisfaction des services concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-946

RATIFICATION DE LA LISTE DES ACHATS ET DES LOCATIONS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-20 - 104 475,24 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 MAI 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-20 au montant de 104 475,24 \$, pour la période du 12 au 18 mai 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-947

SOUSSION 2013 SI 100 - TRAITEMENT DE L'AGRILE DU FRÊNE AU TREEAZIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Arbo-Design, 125, rang Sainte-Sophie, Oka, Québec, J0N 1E0, pour le traitement de l'agrile du frêne au Treeazin, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 50 497,02 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 30 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49300-521-26356	48 301,02 \$	Lutte contre l'agrile du frêne - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 196,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-948

SOUSSION 2013 SI 125 - ACHAT DE DEUX AUTOMOBILES COMPACTES - VOITURES DE POLICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Volkswagen de l'Outaouais 850, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour la fourniture de deux voitures compactes au montant total de 51 816,94 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 mai 2013, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-007-26357	49 563,54 \$	Programme de remplacement de véhicules - Police et stationnement - 2 véhicules compacts
04-13493	2 253,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-949

SOUSSION 2013 SI 133 - ACHAT D'UN CAMION 4X4 AVEC ÉQUIPEMENTS MONTÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un camion 4x4 avec équipements montés pour un montant total de 46 475,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 2 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30702-006-26358	44 454,09 \$	Achat de véhicules et équipements - 3 camions 3/4 tonne
04-13493	2 021,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-950 **SOUSSION 2013 SP 089 - ACHAT DE HUIT BERLINES BANALISÉES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme St-Basile Hyundai, 125, rue Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture de huit automobiles berlines, incluant l'option de système de gestion de lampes, pour la somme de 225 139,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 29 avril 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13002-003-26359	188 430,07 \$	Programme de remplacement de véhicules - Police et stationnement - 2013 - 17 véhicules - Bureau des enquêtes criminelles et administration
18-13004-001-26360	26 918,58 \$	Véhicules - Équipements - Plan d'organisation policière - 2 véhicules banalisés
04-13493	9 790,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-951* **PROGRAMMES DU CADRE DE SOUTIEN - ANALYSE DU 1^{er} AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 15 mai 2013, a pris connaissance des rapports d'analyse du Programme de soutien aux événements, du Programme de soutien aux projets particuliers, du Programme de soutien au développement de l'excellence et du Programme de soutien aux grands partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 325 210 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms, comme indiqué ci-dessous, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

Les Amis de Wychwood	1 100 \$
Association des résidents de Deschênes	1 500 \$
Association des résidents Connaught	1 000 \$
Groupe communautaire Deschênes	1 152 \$
Centre communautaire Entre-Nous	1 020 \$
Centre communautaire Entre-Nous	1 080 \$
Groupe communautaire Deschênes	600 \$
Groupe communautaire Deschênes	625 \$
Fondation forêt Boucher	1 500 \$
Association des résidents du Parc Champlain et environs	678 \$
Action-Quartiers	648 \$
Action-Quartiers	660 \$
Action-Quartiers	480 \$
Association de la Fraternité du secteur Fournier	1 500 \$
Association de la Fraternité du secteur Fournier	1 500 \$
Association de la Fraternité du secteur Fournier	1 500 \$
Association de la Fraternité du secteur Fournier	1 500 \$
Association des résidents de l'île de Hull	1 020 \$
Association des résidents et résidentes du quartier Wright	870 \$
La Maison de l'Amitié	540 \$
La Maison de l'Amitié	420 \$
Les Enfants de l'Espoir	480 \$
Les Enfants de l'Espoir	825 \$
Les Joyeux Copains	1 500 \$
Loisirs St-Jean-Bosco	1 350 \$
Ludo-Outaouais	2 360 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	870 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	450 \$
Panoramix	1 500 \$
Soupe populaire de Hull	795 \$
Loisir Sport Outaouais (Table Jeunesse Gatineau)	3 000 \$
Vision centre-ville Gatineau	1 500 \$
Club Social Salsa Loca	1 500 \$
Collectif régional de lutte contre l'itinérance de l'Outaouais	2 500 \$
Chevaliers de Colomb 9988	1 500 \$
Centre Communautaire St-Gérard	1 500 \$
Comité des partenaires des secteurs Le Baron et Pointe-Gatineau	1 500 \$
Comité des partenaires des secteurs Le Baron et Pointe-Gatineau	1 500 \$
Comité des partenaires des secteurs Le Baron et Pointe-Gatineau	1 500 \$
Comité des partenaires des secteurs Le Baron et Pointe-Gatineau	690 \$
Maison de la Famille	1 380 \$
Association de quartier Bellevue Sud de Gatineau	1 500 \$
25ième Groupe Scouts St-Alexandre	1 500 \$
Club d'âge d'or 50 Le Baron	312 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	1 500 \$
Mycologues amateurs de l'Outaouais	270 \$
Club de Taekwon-Do ITF de Gatineau	1 500 \$
La Pointe aux jeunes	1 500 \$

Association du parc Gérard-Marchand	1 500 \$
Association des citoyens(nes) du quartier du Ruisseau	1 230 \$
Corporation plein air de la Lièvre	<u>1 500 \$</u>
TOTAL	61 405 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS

Association des résidents de la Terrasse Lakeview	1 000 \$
Centre communautaire Entre-Nous	1 000 \$
Groupe Communautaire Deschênes	800 \$
Centre communautaire Entre-Nous	1 185 \$
Centre alimentaire Aylmer	5 065 \$
Académie des retraités de L'Outaouais	900 \$
Association de la Fraternité du secteur Fournier	680 \$
Les Enfants de l'Espoir	1 260 \$
Les Enfants de l'Espoir	3 290 \$
Ligue d'Échecs de l'Outaouais	8 800 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	7 030 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	6 100 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	1 395 \$
La Maison de l'Amitié	6 000 \$
La Maison de l'Amitié	1 510 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	3 740 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	15 000 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	7 600 \$
A.G.A.P.	15 000 \$
Adojeune	10 000 \$
Adojeune	15 000 \$
Saga Jeunesse	4 100 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	4 000 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	5 000 \$
Association de quartier Bellevue Sud	12 800 \$
Centre de pédiatrie sociale de Gatineau	2 000 \$
Carrefour culturel Estacade	15 000 \$
Corporation de plein air de la Lièvre	<u>8 000 \$</u>
TOTAL	163 255 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE

Association du baseball amateur d'Aylmer	3 000 \$
Tennis Outaouais Performance (TOP)	1 300 \$
Le Masque de fer	3 000 \$
Association régionale de kinball de l'Outaouais	<u>1 500 \$</u>
TOTAL	8 800 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX GRANDS PARTENAIRES

Association de soccer de Hull	7 000 \$
Club Skinouk	27 500 \$
Association des résidents du Plateau	16 250 \$
Association soccer de Gatineau	<u>41 000 \$</u>
TOTAL	91 750 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	325 210 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-952

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'AUTO-SHOW AYLNER - 9 AU 11 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Auto-Show Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show Aylmer pour la période du 9 au 11 août 2013, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Arthur-Croteau
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy
- La rue Arthur-Croteau, entre la rue Raoul-Roy et l'impasse du Canotage
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau
- La rue Xavier, entre son extrémité nord et la rue Arthur-Croteau
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud)
- La rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin
- La rue Harvey, entre les rues Metcalfe et John
- La rue John, entre les rues Cathcart et Harvey
- La rue Beaulac, entre la rue Xavier et l'impasse du Canotage

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- La rue Metcalfe, entre la rue Derwin et son extrémité nord, côté pair
- La rue John, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair
- La rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair
- La rue Oscar-Guertin, côté pair
- La rue du Prince-de-Galles, côté impair
- La rue Beaulac, entre l'impasse du Canotage et le chemin Lattion, côté impair
- La rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord, côté impair
- La rue Roméo-Gendron, entre le chemin d'Eardley et la rue Front, côté impair
- La rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front, côté impair

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plans numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2013-953

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE BUCKINGHAM EN FÊTE, 11 AU 14 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le centre-ville de Buckingham dans le cadre des festivités de Buckingham en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales de ce secteur se terminent à 17 h le samedi et le dimanche;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur une des avenues situées près du parc Maclaren dans le cadre du festival d'été Buckingham en fête pour la période du 11 au 14 juillet 2013, à savoir :

Stationnement interdit entre 17 h et minuit des deux côtés de la rue suivante :

- L'avenue de Buckingham, entre les rues Maclaren et Joseph.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans numéro G05-095-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2013-954

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU FESTIVAL DES MONTGOLFIÈRES, 30 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc de La Baie dans le cadre des festivités du Festival de montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les modifications temporaires à la réglementation de la circulation et du stationnement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais assure les déplacements de nombreux festivaliers et que ceci nécessite un site d'embarquement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire de la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc de La Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 30 août au 2 septembre 2013, à savoir:

Stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- La rue du Prince-Albert
- La rue Robitaille, entre les rues Aberdeen et de la Baie
- La rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier
- La rue Aberdeen, entre les rues Saint-Antoine et de la Baie
- La rue Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne
- La rue de la Baie, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis
- La rue Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber
- La rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis

Décréter un sens unique temporaire, en direction nord, sur le tronçon de la rue de la Baie, compris entre les rues Saint-Antoine et Saint-Louis, et de fermer l'accès à la partie de la rue Saint-Antoine, comprise entre les rues de la Baie et Jacques-Cartier, excepté pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et les véhicules autorisés.

Fermeture de la rue de la Baie, entre les rues Aberdeen et Saint-Louis, entre 20 h et 24 h, sauf pour les résidents de la partie de rue visée.

Décréter une interdiction de virage à gauche, excepté pour les autobus, sur l'approche nord de l'intersection du boulevard Gréber et de la rue Jacques-Cartier ainsi qu'une interdiction d'accéder à la voie de gauche du boulevard Gréber en direction sud, entre les rues Jacques-Cartier et Bruyère, sauf pour les autobus.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G07-135-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2013-955

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'ANTAN, 7 ET 8 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront sur le site de l'auberge Symmes dans le cadre des festivités de la Fête d'antan;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin d'installer des kiosques et d'ainsi limiter le croisement de la rue Principale par de nombreux piétons;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation adéquate sera mise en place :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement dans le cadre de la Fête d'antan les 7 et 8 septembre 2013, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 8 h et 19 h sur les rues suivantes :

- La rue Front, entre la rue Principale et la rue Symmes;
- La rue Principale, entre la rue Tibérius et le carrefour giratoire de la marina.

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur les deux côtés des rues suivantes :

- La rue Prince-de-Galles;
- La rue Tibérius, entre les rues Principale et du Couvent;
- La rue Dalhousie, entre les rues Principale et Symmes;
- La rue Symmes, entre les rues Front et Dalhousie;
- La rue du Couvent, entre les rues Front et Tibérius;
- La rue Cathcart, entre les rues John et Front.

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur le côté Ouest de la rue suivante :

- La rue Front, entre les rues Principale et Symmes.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G09-118-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2013-956 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 - 148 826,90 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 MAI 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 148 826,90 \$ pour la période du 23 au 29 mai 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-957 **DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT POUR L'ÉVÈNEMENT « RELAIS POUR LA VIE » - 14 ET 15 JUIN 2013 - CENTRE ASTICOU**

CONSIDÉRANT QUE la marche « Relais pour la vie » organisée par la Société canadienne du cancer aura lieu au mois de juin 2013 dans plus de 300 villes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu le 14 juin 2013 à Gatineau et que les organismes désirent utiliser les installations du centre Asticou et circuler dans celui-ci en dehors des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont reçu l'approbation préalable auprès de Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada pour utiliser le centre Asticou;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est favorable à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement ainsi qu'au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Relais pour la Vie 2013 » organisé par la Société canadienne du cancer au centre Asticou du 14 juin à partir de 19 h jusqu'au 15 juin 2013 à 7 h et dérogeant aux articles 5 et 12 du règlement numéro 42-2003 et aux articles 3 et 4 du règlement numéro 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement. La valeur de ces services est estimée à 300 \$ qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

L'organisme devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	300 \$	Transport - Équipements et ameublement - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-958

FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - DEMI-MARATHON DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU - 16 JUIN 2013 DE 6 h À 14 h - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2013, la Fondation santé de Papineau organise un demi-marathon dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'utilisation des routes municipales dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, des infrastructures ainsi que des loisirs, des sports et du développement des communautés ont approuvé la fermeture de rues le 16 juin 2013 de 6 h à 14 h pour le demi-marathon;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers, sont entièrement à la charge de la Fondation santé de Papineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture partielle des rues avec un corridor dédié aux coureurs, le dimanche 16 juin 2013 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'événement du demi-marathon organisé par la Fondation santé de Papineau, à savoir :

Un circuit de 10 km sur le territoire de la ville de Gatineau, dans le secteur de Buckingham, implique la fermeture partielle des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci à partir du samedi 15 juin à 19 h au dimanche 16 juin à 14 h.

Rues fermées partiellement avec corridor de sécurité pour les coureurs :

- rue Gérard-Gauthier, en direction de la rue Allaire
- rue Pierre-Laporte
- rue Arthur-Gratton
- rue Bertrand
- rue Pierre-Laporte
- rue Périard, en direction de la rue Nixon
- rue Walker
- rue Payette, en direction de la rue Trudel
- rue curé Roy, en direction de la rue L'Abbé à la rue Bergeron
- rue Gérard-Gauthier

Rue fermée complètement avec interdiction de circuler entre 6 h et 14 h, sauf pour les véhicules d'urgence :

- la rue Gérard-Gauthier au complet, de la rue Bergeron à la rue Georges.

Il est à noter que les rues ne sont pas nécessairement utilisées dans toute leur grandeur, mais par tronçon (voir le plan annexé).

Le tout selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, comme illustré au plan ci-joint, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour assurer le maintien des barricades aux endroits ciblés;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;

- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Buckingham avant la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2013-959

SUBVENTION ET ADHÉSION 2013 - FONDATION DE LA FORÊT BOUCHER - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Fondation forêt Boucher, à l'attention de madame Christina Richard, C. P. 25, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour la campagne de financement 2013, incluant les frais d'adhésion de mesdames les conseillères Nicole Champagne et Patsy Bouthillette ainsi que messieurs les conseillers Stefan Psenak et Stéphane Lauzon en tant que membres pour l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11100-494-32336	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-11100-494-32331	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-79931-972	225 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-11100-494-32334	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-32335	25 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-960

SUBVENTION DE 200 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ACTIVITÉS 2013 DU REGROUPEMENT DU 195 CHURCH - DISTRICT ELECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'Office municipal d'habitation de Gatineau, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour les activités 2013 du Regroupement du 195 Church.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-961 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DES RAPIDES-DESCHÊNES - ACTIVITÉ-BÉNÉFICE - 13 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école primaire des Rapides Deschênes, 113, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1Z2, à titre de subvention pour le BBQ de fin d'année « Non à l'intimidation » qui aura lieu le 13 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-962 **SUBVENTION DE 650 \$ - ÉCOLE LORD-AYLMER - ACTIVITÉ « LES TROTTOIRS DE LORD-AYLMER » - 18 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de l'école Lord Aylmer, à l'attention de madame Valerie Link, directrice, 116, rue Frank-Robinson, Gatineau, Québec, J9H 4A6, à titre de subvention pour l'activité « Les trottoirs de Lord Aylmer » qui aura lieu le 18 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-963 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 20 JUIN 2013 - 1 030 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Stéphane Lauzon à participer à une activité de levée de fonds le 20 juin 2013 au profit de Centraide Outaouais.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 745 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 030 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79940-972	150 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79945-972	395 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	190 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79934-972	95 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-964

**SUBVENTION DE 750 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES JARDINS TACHÉ
- CONCERT GRATUIT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU -
DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association des résidents des Jardins Taché, à l'attention de madame Geneviève Frenette, vice-présidente, 80, rue Sainte-Thérèse, Gatineau, Québec, J9A 2N3, à titre de subvention pour l'organisation d'un concert gratuit au parc Sainte-Thérèse.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	750 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-965

**SUBVENTION DE 750 \$ - TAPAGEURS DE TOURAINE POUR LES ACTIVITÉS DE
L'ORGANISME - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Tapageurs de Touraine, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-966

SUBVENTION DE 900 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA BONNE HUMEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre du Club de l'Âge d'Or de la Bonne Humeur, à l'attention de monsieur Paul Renaud, président, 123, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1X8, à titre de subvention pour leurs activités 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	900 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-967

SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES CITOYENS(NES) DU QUARTIER DU RUISSEAU - FÊTE DE QUARTIER - 24 AOÛT 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association des citoyens(nes) du quartier du Ruisseau, à l'attention de madame Geneviève Brodeur, 271, rue des Vinaigriers, Gatineau, Québec, J8M 2B2, à titre de subvention pour diverses activités, principalement la fête de quartier qui se déroulera le 24 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	1 500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-968

SUBVENTION DE 3 200 \$ - IMPÉRATIF FRANÇAIS POUR LE DÉFILÉ DE LA FÊTE NATIONALE ET UN CONCOURS DE DESSIN - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 200 \$ à Impératif français, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour le défilé de la fête nationale et un concours de dessin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	1 600 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 600 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-969 **SUBVENTION DE 4 000 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 6006
TOURAINNE POUR LES ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR
- NICOLE CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 6006 Touraine, 1, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C1, à titre de subvention pour les activités 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	4 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-970 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - POINTE AUX JEUNES POUR LA FÊTE FAMILIALE
DU QUARTIER SAINT-ROSAIRE - 17 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE
POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à la Pointe aux Jeunes, 448, rue de Pointe-Gatineau, porte 1, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour la fête familiale du quartier Saint-Rosaire le 17 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	5 000 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-971 **SUBVENTION DE 6 500 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DES SECTEURS LE
BARON ET POINTE-GATINEAU - FÊTE DE QUARTIER DU SECTEUR POINTE-
GATINEAU - 15 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 500 \$ à l'ordre du Comité des partenaires du secteur Le Baron et Pointe-Gatineau, 129, rue Bocage, Gatineau, Québec, J8T 5W7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier du secteur Pointe-Gatineau le 15 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	5 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	1 000 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	500 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-972*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ CARREFOUR DU PLATEAU-DES GRIVES, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la compagnie First Capital (Plateau des Grives) corporation inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour le projet commercial intégré Carrefour du Plateau des Grives, phase 3;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau des Grives) corporation inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet commercial intégré Carrefour du Plateau des Grives, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau des Grives) corporation inc. concernant le développement commercial intégré Carrefour du Plateau des Grives, phase 3, montré au plan numéro SP-269-T préparé par CIMA+ le 15 avril 2013 et à être construit sur l'ensemble du lot 4 988 699 au cadastre du Québec;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Qualitas Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-973*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET COMMERCIAL - BOULEVARDS LORRAIN ET LA VÉRENDRYE EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9225-3319 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux du projet commercial à l'intersection des boulevards Lorrain et la Vérendrye Est;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9225-3319 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet commercial à l'intersection des boulevards Lorrain et la Vérendrye Est :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9225-3319 Québec inc. concernant le projet commercial à l'intersection des boulevards Lorrain et la Vérendrye Est, montré au plan d'aménagement préparé par la firme CLA Experts-Conseils inc., portant le numéro AS1, datant de novembre 2012, révisé le 1^{er} mai 2013;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la compagnie CLA Experts-Conseil inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Inspec Sol inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du système de feux de circulation, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-974

SOUSSION 2012 SP 053 - CONSTRUCTION D'UNE SECTION DU SENTIER DES VOYAGEURS - AXE DE LA ROUTE VERTE DANS LE PARC SANSCARTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la construction d'une section du sentier des Voyageurs, axe de la Route Verte dans le parc Sanscartier, basé sur les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 269 558,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 5 mars 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13024-001-26361	3 594,40 \$	Sentier des Voyageurs entre Riviera et Sanscartier - Sentier des Voyageurs
06-30281-007-26362	254 241,93 \$	Sentiers récréatifs - Parc Sanscartier
04-13493	11 722,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-975

REJET DE SOUSSION - 2013 SP 020 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLANIFICATION, CONCEPTION ET CERTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS POUR ENTRÉES EN ESPACE CLOS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 31 janvier 2013, un appel d'offres public concernant les services professionnels pour des services de planification, conception et certification des équipements pour entrées en espace clos;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 19 mars 2013 pour procéder à l'analyse des soumissions reçues et qu'un seul soumissionnaire s'est qualifié en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et a vu son offre faire l'objet du calcul du meilleur rapport « qualité/prix »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, stipule que le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumissions, a reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la Division de l'approvisionnement, la firme a soumis une offre de prix révisée le 9 avril 2013, et ce, pour un montant totalisant 951 921,90 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix révisée de la firme dépasse largement les sommes disponibles pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- rejette la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ayant vu son offre respective faire l'objet du calcul du meilleur rapport « qualité/prix » dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SP 020;
- autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2013-976

SUBVENTION DE 550 \$ - RELAIS POUR LA VIE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / RELAIS DE LA LIÈVRE-BUCKINGHAM - 14 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, section Outaouais, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention dans le cadre de la 6^e édition du Relais pour la vie de la Lièvre-Buckingham qui aura lieu le 14 juin 2013 sur le site du parc Maclaren.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-977

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU FORUM URBAIN DU CANADA - 18 ET 19 JUIN 2013 - 600 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer au forum urbain du Canada : de nouveaux modèles pour l'infrastructure de demain qui aura lieu à Ottawa les 18 et 19 juin 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 600 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-311	571,43 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Congrès et colloques
04-13493	28,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-978

SOUSSION 2013 SP 005 - MAISON DU CITOYEN - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION, PHASE 3 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Atwill-Morin inc., 4293, rue Hogan, Montréal, Québec, H2H 2N2, pour les travaux à la Maison du citoyen – Réfection de la maçonnerie et de la fenestration, phase 3, pour un montant total de 2 552 445 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30693-001-26363	1 487 514,15 \$	Réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen - Réfection de la maçonnerie
06-30693-002-26364	827 773,26 \$	Réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen - Maçonnerie, phase 1
06-30645-009-26365	126 157,59 \$	Réfection de bâtiments - Réfection - Maison du citoyen
04-13493	111 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-979*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE 2013

CONSIDÉRANT QU' afin de contribuer à l'intégration des personnes handicapées ou ayant une incapacité liée à la mobilité, la Ville de Gatineau met à la disposition de la communauté le Programme de soutien aux initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations au Comité sur l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accessibilité universelle, à sa réunion ordinaire du 11 avril 2013, a accepté de recommander ces projets;

CONSIDÉRANT QUE les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents, ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous les subventions recommandées par le Comité sur l'accessibilité universelle :

ORGANISMES RETENUS :

- 1) Association de l'Ouïe de l'Outaouais

Titre : Actualités en Langage signé du Québec

Descriptif : Production et diffusion de 12 capsules vidéo traitant de l'actualité régionale et municipale en Langage signé du Québec. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme, de la communication et de la sécurité.

Montant accordé : 5 000 \$

- 2) Mirage groupe vocal

Titre : Adaptation des chorales de Gatineau

Descriptif : Achat d'une suite logiciel pour la transcription en braille des partitions, disponible pour l'ensemble des chorales de Gatineau. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme.

Montant accordé : 1 571 \$

- 3) Entre deux roues

Titre : Aire de repos adaptée

Descriptif : Réalisation d'une aire de repos adaptée dans un jardin communautaire adapté. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme et de l'environnement urbain.

Montant accordé : 5 000 \$

- 4) Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais

Titre : Chorale

Descriptif : Chorale qui donnera six représentations et produira une compilation de ses œuvres sur disque compact. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme et de la communication.

Montant accordé : 5 000 \$

- 5) Association de l'ouïe de l'Outaouais

Titre : Impression et diffusion d'un livre sur la réalité des personnes vivant avec une surdité

Descriptif : Impression et diffusion d'un livre écrit par 5 personnes vivant avec une surdité et conférences dans des écoles. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme et de la communication.

Montant accordé : 5 000 \$

- 6) Entre deux roues

Titre : Jardins adaptés

Descriptif : Achat d'équipements pour un jardin communautaire adapté. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme et de l'environnement urbain.

Montant accordé : 5 000 \$

- 7) La relance

Titre : Job dating pour personnes handicapées

Descriptif : Salon de l'emploi adapté pour personnes handicapées. Le projet couvre les axes de l'administration municipale et de la communication.

Montant accordé : 5 000 \$

- 8) Association des loisirs pour handicapés de la Lièvre

Titre : Programmation culturelle et récréative

Descriptif : Organisation de deux sorties à caractère culturel et récréatif. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme.

Montant accordé : 3 830 \$

- 9) Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais

Titre: Promotion de l'habitation accessible

Descriptif : Diffusion d'un documentaire de sensibilisation sur le logement accessible. Le projet couvre les axes de l'habitation et de la communication.

Montant accordé : 5 000 \$

- 10) Le relais des jeunes

Titre : Service de répit après l'école

Descriptif : Service de répit et d'activités pour six jeunes handicapés et leur famille. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme.

Montant accordé : 3 982,78 \$

- 11) Association de répit communautaire

Titre : Tricycles adaptés

Descriptif : Achat de quatre tricycles adaptés pour un service de répit pour 30 enfants handicapés et leur famille. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme.

Montant accordé : 4 200 \$

- 12) Le Grenier du petit sportif

Titre : Vélo tandem pour personnes aveugles

Descriptif : Achat d'un vélo tandem pour personnes aveugles pour un service de location gratuite de vélos. Le projet couvre les axes des loisirs, de la culture et du tourisme.

Montant accordé : 3 255 \$

Montant total accordé : 51 838,78 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à chacun des organismes mentionnés ci-dessus, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	51 838,78 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-980

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 21 AU 24 JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Outaouais en fête pour la période du 21 au 24 juin 2013, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Arthur-Croteau
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy
- La rue Arthur-Croteau, entre la rue Raoul-Roy et l'impasse du Canotage
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau
- La rue Xavier, entre son extrémité nord et la rue Arthur-Croteau
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud)
- La rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin
- La rue Harvey, entre les rues Metclafe et John
- La rue John, entre les rues Cathcart et Harvey
- La rue Beaulac, entre la rue Xavier et l'impasse du Canotage

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- La rue Metcalfe, entre la rue Derwin et son extrémité nord, côté pair
- La rue John, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair
- La rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair
- La rue Oscar-Guertin, côté pair
- La rue du Prince-de-Galles, côté impair
- La rue Beaulac, entre l'impasse du Canotage et le chemin Lattion, côté impair
- La rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord, côté impair
- La rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair
- La rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front, côté impair

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2013-981

SUBVENTION DE 7 000 \$ - VISION CENTRE-VILLE GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES DÉBUTANT LE 14 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 000 \$ à l'ordre de Vision centre-ville Gatineau, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour la mise en place d'une navette visant à promouvoir les activités estivales au centre-ville débutant le 14 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	2 500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	2 500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	1 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	2 500 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79935-692	1 000 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79934-692	1 000 \$		Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		2 500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79935-972		1 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972		1 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-982

SOUSSION 2013 SI 114 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES - ÉCOCENTRE DE LA RUE PIERRE-MÉNARD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pannex Automation Contrôle inc., 232, boulevard de l'Aéroport, Gatineau, Québec, J8R 3X4, pour la fourniture et l'installation de lampadaires solaires pour l'Écocentre de la rue Pierre-Ménard, au montant total de 29 680 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 16 mai 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30711-011-26366	28 389,28 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Éclairage solaire et télécommunications
04-13493	1 290,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-983

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR NICOLAS LAVOIE AU POSTE DE TECHNICIEN, RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Nicolas Lavoie sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Nicolas Lavoie à titre de technicien, Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période du 24 juin au 25 octobre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Nicolas Lavoie à titre de technicien, Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période du 24 juin au 25 octobre 2013.

Le salaire de monsieur Nicolas Lavoie sera celui de la classe 11, échelon 3 de la classe salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-984

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SYLVAIN PARENTEAU AU POSTE DE TECHNICIEN, RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Sylvain Parenteau sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Sylvain Parenteau à titre de technicien, Réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période du 24 juin au 25 octobre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Sylvain Parenteau à titre de technicien, Réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période du 24 juin au 25 octobre 2013.

Le salaire de monsieur Sylvain Parenteau est celui de la classe 11, échelon 2 de la classe salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-985

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MATHIEU ROBERTSON AU POSTE DE TECHNICIEN, RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Mathieu Robertson sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Mathieu Robertson à titre de technicien, Réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période du 24 juin au 25 octobre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Mathieu Robertson à titre de technicien, Réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période du 24 juin au 25 octobre 2013.

Le salaire de monsieur Mathieu Robertson est celui de la classe 11, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-0612D1 **DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 6 mars au 2 avril 2013

DENISE LAFERRIÈRE
Conseillère et présidente
Comité exécutif

M^e ANDRÉE LOYER
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif